

# **Consommateurs et environnement: informations sur la consommation de carburant des voitures particulières neuves**

1998/0272(COD) - 03/09/1998 - Document de base législatif

**OBJECTIF:** la proposition de directive vise à fournir aux acheteurs potentiels de voitures neuves des informations sur la consommation de carburant des véhicules concernés, afin d'orienter leur choix vers les modèles les plus économes en carburant. **CONTENU:** la Commission européenne souhaite influencer le marché vers une demande de voitures plus économes en énergie et obliger ainsi les constructeurs à s'adapter à cette demande. A cette fin, la directive proposée vise à mettre à la disposition des acquéreurs de voitures neuves certaines informations, et ce suivant quatre méthodes: 1) une étiquette concernant la consommation de carburant et les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> accompagnant la voiture particulière; 2) la diffusion d'un guide succinct contenant les caractéristiques de consommation du carburant de tous les véhicules disponibles sur le marché des véhicules neufs; 3) une affiche informative à apposer sur le point de vente; 4) l'intégration de données sur la consommation de carburant dans l'ensemble du matériel promotionnel produit et utilisé par les constructeurs et les concessionnaires pour commercialiser leurs véhicules neufs. Cette proposition s'intègre dans la stratégie communautaire générale de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et doit être considérée comme un moyen pour atteindre les objectifs fixés à Kyoto pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.